

Commune de Labrousse 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE

Reçu en préfecture le 02/10/2023 Publié le GISTRE DES DELIBERATIONS DE CONSTRUCTION DE LIBERATION DE LIBER

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Département CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Nombre de conseillers :

En exercice:

Présents :

Délibération :

12

N° 2023 21

12

Votants :

Présent(s):

L'an deux mille vingt trois le Vendredi 29 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal

dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Séance du 29 septembre 2023

Date de convocation du Conseil : 22 septembre 2023

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry,

LAMOUROUX Nicolas, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, THER Benoit; Mmes CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, PUYBOUFFAT Delphine,

AMARAL Emmanuelle

Absent(s): TOURLAN Anne, BADUEL Sébastien,

Secrétaire de séance : Mr THER Benoit

ADOPTION RAPPORT ANNUEL sur le SERVICE PUBLIC de COLLECTE et d'ELIMINATION des DECHETS MENAGERS 2022

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grandes lignes du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés instauré par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000, rapport établi par les services de la Communauté d('Agglomération du Bassin d'Aurillac.

L'objet de ce rapport est de présenter les indicateurs techniques et financiers de l'activité de la Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac.

DECISION

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

- ADOPTE le rapport sur la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers 2022.

Ce rapport sera mis à disposition du public pendant 15 jours.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID: 015-211500855-20230929-2023_21-DE

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Emis et rendu exécutoire le 29 septembre 2023 Reçu en Préfecture le 02 octobre 2023 Publié ou notifié le 02 octobre 2023 Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 septembre 2023

Le Maire

Gérard PRADAL